

Politique de communication scientifique (orale ou par affiche)

Une communication scientifique (orale ou par affiche) portant sur une dimension du projet de maîtrise représente une des exigences à satisfaire avant le dépôt initial ou final du mémoire ou avant la remise de rapport de fin d'études dans les programmes de maîtrise en sciences infirmières, en soins tertiaires ou en soins de première ligne.

Le but de cet exercice est de rendre visible la contribution des étudiantes et des étudiants au développement du savoir. De plus, cette activité sera une occasion de développer les habiletés liées à la synthèse et à la communication orale tout en favorisant la transmission des connaissances.

Cette présentation orale contribue à l'atteinte de l'objectif suivant des programmes de maîtrise en sciences infirmières :

- *accroître les habiletés intellectuelles de transfert des connaissances théoriques favorisant une pratique infirmière adaptée aux services de santé en continuelle évolution;*

Le contenu de la présentation, sa forme ainsi que le contexte dans lequel se déroulera l'activité doivent préalablement être approuvés par la directrice/le directeur ou la conseillère/le conseiller. Cet exposé oral est public et d'une durée variant entre 20 et 45 minutes selon le contexte. Cette présentation fera l'objet d'une évaluation formative par la directrice/le directeur ou la conseillère/le conseiller. Suite à un jugement favorable sur cet exposé oral, l'exigence étant ainsi satisfaite, le cheminement vers la diplomation pourra se poursuivre. Dans le cas contraire, l'étudiante/l'étudiant devra recommencer son exposé à une date ultérieure et, éventuellement, plusieurs fois, jusqu'à ce qu'il ait satisfait à cette exigence.

Révision juin 2015